

# UNE LONGUE ET LABORIEUSE TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN GUINÉE

PAR

ABDOULAYE WOTEM SOMPARE (\*)

A l'issue de la période de transition, la Guinée vient de se doter d'une nouvelle constitution. Or, ce texte, qui a été élaboré par l'élite intellectuelle réunie en Conseil national de la transition (CNT), sans l'approbation populaire (1), ne reflète pas les réalités politiques que nous venons d'observer pendant cette élection. D'où le décalage entre les règles juridiques visant à organiser la vie politique et les réalités socioculturelles. En Guinée, les discours relatifs à l'organisation politique sont monopolisés par les juristes, qui se réfèrent essentiellement aux textes juridiques en s'enfermant ainsi dans un débat formel et stérile, parce qu'ils parlent de quelque chose qui n'existe pas, en réalité, sur le terrain politique.

Nous nous proposons ici de souligner les différents décalages entre l'activité politique et ses règles formelles, à travers trois exemples frappants. Tout d'abord, la Constitution guinéenne interdit la création de partis politiques sur base ethnique ou religieuse ; or, cela est en porte-à-faux avec l'existence de partis constitués sur une base ethnique et régionaliste et des comportements électoraux dictés par les appartenances communautaires. Ensuite, même si les textes juridiques ne prévoient aucune participation de l'armée à la gestion du pouvoir, les militaires ont été les protagonistes de la vie politique guinéenne depuis plus de deux décennies. Enfin, la nouvelle Constitution prévoit de limiter le pouvoir présidentiel en attribuant un certain pouvoir décisionnel au Premier ministre, alors que le début de la présidence d'Alpha Condé s'inscrit déjà en porte-à-faux avec ce projet.

Comme le soulignent les politologues développementalistes tels que Powell et Almond (2), il est plus pertinent de privilégier l'étude de la « *vie politique réelle* » (3), des processus et des comportements politiques, que de se limiter à une analyse des règles juridiques régissant le pouvoir. Nous nous inscrivons ainsi dans la perspective de certains sociologues et anthropologues juridiques, selon lesquels « *le droit ne consiste pas nécessairement dans les*

(\*) Doyen de la Faculté des Sciences humaines et sociales de l'Université Kofi Annan (Guinée).

(1) Contrairement à la loi fondamentale de 1990, la nouvelle Constitution guinéenne n'a pas été soumise à l'approbation populaire à travers un référendum.

(2) G. ALMOND / B. POWELL, *Comparative Politics. A Developmental Approach*, 1966.

(3) Nous empruntons ici l'expression de R. G. SCHWARTZENBERG, *Sociologie politique*, 1987.

*règles explicites et codifiés, sanctionnés par l'Etat, mais aussi dans des phénomènes concrets qui peuvent être saisis par l'observation directe » (4).*

DES LOIS ELECTORALES EN DÉCALAGE  
AVEC LES COMPORTEMENTS ELECTORAUX

La démocratie, pouvoir du peuple par le peuple, a été réclamée par les populations africaines et encouragée par les institutions internationales et les partenaires du développement depuis deux décennies. Selon ces derniers, la démocratisation serait source de développement économique et social : c'est d'ailleurs ce qui justifie ou, du moins, explique la très grande implication des organisations internationales et des gouvernements occidentaux dans le processus de démocratisation des Etats en voie de développement. Ce processus se limite souvent à l'adoption des structures formelles de la démocratie, notamment les assemblées nationales, le multipartisme et les élections. Cela relève de ce que G. Hessling et Omen appellent « *l'esprit optimiste du législateur en Afrique* », c'est-à-dire la conviction qu'il est possible d'introduire des changements dans la société grâce à des instruments juridiques (5).

En Guinée, la réalisation de ce projet a engendré des effets pervers, si bien qu'il y a lieu de se demander si les comportements électoraux des Guinéens répondent vraiment au souci de favoriser le développement économique et social de leur pays, l'un des plus pauvres de la planète malgré ses immenses ressources minières et énergétiques. En fait, au-delà de l'élection de M. Alpha Condé, qui est considéré comme le premier Président élu démocratiquement depuis l'indépendance, le vote en Guinée apparaît plutôt comme l'expression d'une identité ethnique et régionaliste. En utilisant la classification de Almond et Powell, nous pouvons parler de l'existence d'une culture politique paroissiale en Guinée, où les électeurs souhaitent que les membres de leur ethnie ou les ressortissants de leur région accèdent au pouvoir pour mieux défendre les intérêts de leur communauté.

L'Etat guinéen, peuplé d'une trentaine d'ethnies, n'arrive pas encore à surmonter les clivages ethniques pour former une nation. La dernière élection présidentielle a été émaillée de tensions et d'affrontements entre les différents groupes ethniques, qui ont exposé le pays à une guerre civile. Cela témoigne d'une fracture communautaire profonde qui continue de miner la Guinée et de compromettre la réussite de l'actuel Président et de son gouvernement.

En Guinée on peut compter une trentaine d'ethnies, mais il y a une ethnie majoritaire dans chacune des quatre régions naturelles du pays, dans laquelle les ethnies minoritaires s'intègrent pour revendiquer leur identité ou

(4) N. ROULAND, *Anthropologie juridique*, PUF, 1988, pp. 54 et 68, cité par G. HESSLING / B. OMEN, « Le droit dans la réforme de l'Etat », *L'Afrique politique*, 2001, pp. 47-63.

(5) G. HESSLING / B. OMEN, *op. cit.*

défendre leurs intérêts. Les ethnies Toma, Kissi, Gbersè, qui vivent dans la région de la Guinée forestière, sont toutes désignées sous la même étiquette « forestiers » : leurs membres affichent et revendiquent cette identité, même s'ils n'en tirent pas une très grande fierté, comme leurs compatriotes malinkés, soussous et peuls. Les Baga, les Landouma et les Nalou, qui sont des minorités ethniques de la Guinée maritime, où il s'est opéré le phénomène de brassage ethnique le plus important du pays, sont assimilées aux Soussous ; toutes ces ethnies de la Guinée maritime parlent soussou. Les Malinkés et les Peuls, qui vivent respectivement dans les régions de la Haute Guinée et du Fouta Djallon, forment les groupes ethniques les plus homogènes de Guinée, car leurs populations sont essentiellement composées de Peuls et de Malinkés. Or, l'ethnie peule du Wassoulou, du centre du pays, plus précisément à la préfecture de Mamou située à la frontière entre le Fouta Djallon et la Haute Guinée, résulte d'un métissage des malinkés et des peuls.

Dans la loi fondamentale guinéenne, il n'y a aucune règle prévoyant l'alternance pour l'accès au pouvoir présidentiel entre les quatre régions naturelles qui correspondent aussi aux quatre principaux groupes ethniques du pays. Aucune loi ne prévoit non plus l'exclusion d'un groupe ethnique par rapport aux autres. Cependant, la plupart des Guinéens semblent être convaincus que chaque ethnie ou région a le droit d'accéder à la présidence à tour de rôle. Ainsi, après Sékou Touré, malinké, et Lansana Conté, soussou, les Peuls revendiquent clairement leur volonté de voir un membre de leur ethnie accéder au pouvoir : ils ont soutenu au second tour de l'élection présidentielle le leader peul Cellou Dallein contre Alpha Condé, malinké. Les membres du groupe forestier se plaignent à leur tour du fait que leur région, dont le président autoproclamé, Moussa Dadis Camara était originaire, ne soit pas restée longtemps au pouvoir. Quant aux Malinkés, ils sont soupçonnés de vouloir revenir au pouvoir parce que le premier Président de la Guinée, Sékou Touré, était issu de ce groupe ethnique. Chaque candidat devient ainsi représentant de son groupe ethnique et, dans certains cas, porteur des frustrations et des désirs de revanche d'une ethnie par rapport à une autre, qui s'enracinent dans l'histoire politique du pays.

En plus de l'idée de tour, il y a une politique informelle, non formalisée dans la Constitution, d'équilibrage et de répartition des postes de la fonction publique en raison de l'appartenance des fonctionnaires aux quatre régions naturelles de Guinée. Par exemple, si le directeur général est malinké son adjoint ne devrait pas appartenir à la même ethnie. Cette politique d'équilibrage ethnique initiée par le général Lansana Conté a eu pour effet pervers l'instrumentalisation de la différenciation ethnique par les fonctionnaires afin de bénéficier d'une mobilité sociale.

Pendant la transition démocratique en Guinée, les comportements électoraux et les adhésions aux partis politiques ont été surdéterminés par cette croyance relative à l'alternance sociologique, selon laquelle la

présidence devrait être tournante entre les quatre régions naturelles. Cette conviction, qui n'a aucun fondement dans les textes juridiques, a été formalisée pour la première fois par Bah Mamadou, président de l'UNR, qui était à l'époque le parti majoritaire de la Moyenne Guinée, à la veille de l'élection présidentielle de 1993 : conscient du poids démographique de l'ethnie peul et convaincu qu'il accéderait au pouvoir en unifiant l'électorat de sa région, il a soutenu l'idée selon laquelle « *le premier Président a été malinké, le deuxième est soussou et le troisième doit être peul* ». Tout en manipulant la tradition de gérontocratie, il a proposé au président du deuxième parti le plus populaire au Fouta Djallon, Siradjo Diallo, de former une coalition dont il serait le candidat en tant qu'ainé. Pendant le dernier processus électoral, c'est ce projet politique de Bah Mamadou que Cellou Dallein, son héritier politique, est parvenu à réaliser en fédérant pour la première fois l'électorat du Fouta Djallon. La conviction de Bah Mamadou par rapport à l'alternance sociologique reflète d'ailleurs la croyance collective des membres de sa communauté, qui pensent qu'ils ont souvent souffert des répressions des régimes successifs de Guinée et qu'ils ont été longtemps exclus du pouvoir.

Le rôle très déterminant joué par des associations communautaires appelées « Conseils de coordination des régions naturelles » témoigne également du décalage entre la Constitution et les réalités socioculturelles du terrain politique. Leur importance est comparable à celle du CNT, même si leur rôle n'est pas formalisé dans les textes juridiques. La Coordination est le regroupement des associations des originaires d'une région dirigées par leurs notables et sages. Elle a pour but de défendre les intérêts de ses ressortissants et de maintenir la paix à travers des conseils et des sensibilisations lorsqu'il y a des risques d'affrontement entre les groupes ethniques. Les coordinations ont également pour objectif de maintenir l'unité de leur région, en amenant ses leaders politiques à soutenir le candidat qui serait le mieux placé pour remporter l'élection présidentielle. C'est dans ce sens que les démarches ont été menées, à la veille du premier tour, pour dissuader et convaincre certains candidats de se retirer au profit de celui qui a plus de chance de devenir Président. Même si les coordinations n'ont pas pu atteindre finalement cet objectif à cause d'une pluralité de candidatures, leurs rôles ont été cependant déterminants au second tour de l'élection présidentielle, au cours duquel elles ont donné des consignes de vote claires, qui ont été respectées et se sont traduites par l'élection d'Alpha Condé.

Il y a lieu de souligner que les sages des coordinations nationales peuvent donner des consignes de vote en faveur d'un candidat en échange de la promesse de postes ministériels pour les ressortissants de leur région. En ce qui concerne la Guinée forestière, où Alpha Condé a creusé l'écart par rapport à Cellou Dallein, la coordination régionale a accepté de soutenir l'actuel Président en échange non seulement de quelques postes-clefs

ministériels, mais aussi de la promesse de ne pas livrer Moussa Dadis Camara à la Cour pénale internationale (6).

Le capitaine Camara fait l'objet d'une très grande fierté de la part des membres de sa communauté pour avoir été le premier forestier à devenir Président dans un contexte où les ressortissants de cette région du Sud, enclavée et marginalisée, souffrent de préjugés négatifs de la part de leurs compatriotes. Quant à Sidia Toure, candidat malheureux arrivé troisième au premier tour, il semblait être dans une position confortable de faiseur de roi ; on pensait que ses consignes de vote allaient favoriser l'élection de l'un des candidats qualifiés au second tour, comme dans les démocraties libérales occidentales . en tant qu'originaire de la Guinée maritime, il s'est opposé à la volonté de la coordination de sa région, qui avait fait un communiqué demandant à ses ressortissants de voter pour Alpha Condé ; cependant, ses consignes de vote en faveur de Cellou Dalein Diallo, en échange de plusieurs postes ministériels, notamment celui du Premier ministre, n'ont pas été suivies. Ce qui témoigne de l'influence des coordinations sur l'électorat de leurs régions respectives et de leur action dans des domaines traditionnellement réservés aux partis, comme les alliances électorales.

#### LES RELATIONS INTERETHNIQUES DANS L'HISTOIRE POLITIQUE DE LA GUINÉE

L'omission, dans les textes juridiques, de réalités socioculturelles si déterminantes s'explique par le fait que la différenciation ethnique et les conflits qui en résultent constituent un sujet tabou en Guinée. En prenant le désir de bâtir une nation unifiée pour la réalité, on préfère mettre plutôt l'accent sur l'homogénéité des sociétés guinéennes. D'où l'usage fréquent de l'expression « *la Guinée est une famille* », le titre d'un essai (7) qui tente de démontrer qu'il y a des liens entre toutes les familles guinéennes. Ainsi, devant les obstacles, on a tendance à se réfugier dans un passé précolonial idéalisé et harmonieux.

Pour comprendre les causes de l'ethnisation du politique, nous ne pouvons faire l'économie d'un rappel historique des relations interethniques dans l'histoire politique de la Guinée. Cette tentative se heurte au fait que les Guinéens n'ont pas la même mémoire concernant les événements, souvent tragiques, qui ont jalonné l'histoire politique de la Guinée. Sans prétendre faire de l'histoire, il s'agit de voir comment ces événements historiques ont été perçus et interprétés et comment ils continuent d'influencer les relations interethniques et les comportements électoraux.

(6) L'ancien Président de la Guinée, Moussa DADIS CAMARA, est considéré comme l'un des principaux responsables du massacre du 28 septembre 2009, date à laquelle une manifestation pacifique réunissant les opposants du gouvernement a été violemment réprimée par l'armée guinéenne. Suite à cet épisode, la communauté internationale a demandé que les responsables soient soumis au jugement de la Cour pénale internationale.

(7) N. M. CAMARA-LAMÉYA, *La Guinée est une famille*, Bak et Fils Editions, 2003.

Il y a lieu de souligner également que les défaillances et les crimes commis par les différents présidents guinéens, Sékou Touré, Lansana Conté et Moussa Dadis Camara, tendent à être imputés à l'ensemble de la communauté ethnique, dans une logique d'action collective. C'est pourquoi, en Guinée, les critiques visant un leader politique sont ressenties par les membres de sa communauté comme une attaque ou provocation envers toute l'ethnie.

Dans la mémoire collective de chaque communauté, il y a des événements historiques qui ont largement contribué à dégrader les rapports inter-ethniques.

### *Une fracture ethnique entre Peuls et Malinkés pendant la présidence de Sékou Touré*

La première fracture communautaire s'est effectuée à la veille de l'indépendance de la Guinée, quand les militants du PDG de Sékou Touré, en majorité soussous, se sont attaqués à plusieurs membres de l'ethnie peule.

Sékou Touré était porteur d'un projet de démocratisation de la société guinéenne qui passait par l'abolition des chefferies traditionnelles et par l'émancipation des anciens captifs. La réalisation de ce projet semblait se heurter à la résistance des notables du Royaume théocratique du Fouta Djallon. Comme le souligne Claude Rivière (8), la société peule, par son organisation politique caractérisée par une stratification sociale très poussée et par le conservatisme, était l'une des plus résistantes aux changements. Il y a lieu de souligner également que les principaux opposants de Sékou Touré à la veille de l'indépendance de la Guinée, notamment Barry Yawondo et, morts dans le tristement célèbre Camp Boiro, étaient tous issus de la strate supérieure du Royaume théocratique du Fouta Djallon. D'où l'hostilité et la méfiance du leader du PDG Sékou Touré, dès le départ, envers les Peuls.

De plus, en 1976, Sékou Touré invente un complot visant à éliminer essentiellement tous ses adversaires politiques appartenant à l'ethnie peule. Telly Diallo, premier secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), originaire du Fouta, l'un des plus brillants cadres africains de l'époque, a été arrêté et éliminé physiquement car il a été considéré comme le chef de file de ce complot. L'arrestation de ces cadres était interprétée comme la conséquence d'une trahison peule. Comme le souligne Alpha Ousmane Barry, « *pour légitimer les purges politiques programmées à l'avance et qui visaient des intellectuels peuls, Sékou Touré avait organisé en 1976 une vaste propagande autour du racisme et il avait à cette fin accusé toute cette région et ses habitants de racisme* » (9). C'est ainsi qu'on assista en

(8) Claude RIVIÈRE, *Mutations sociales en Guinée*, Editions Marcel Rivière et cie, 1971.

(9) Alpha Ousmane BARRY, *Pouvoir du discours et Discours du pouvoir. L'art oratoire de Sékou Touré de 1958 à 1984*, L'Harmattan, Paris, 2002, p. 199.

Guinée, sous le premier régime dirigé par Sékou Touré, à une campagne de discrimination et de diabolisation de l'ethnie peule, dont les membres sont qualifiés d'ethnocentristes sournois, malins et traîtres. Il y avait, cela étant, parmi les victimes du régime dictatorial de Sékou Touré, des cadres de toutes les ethnies, jugés proches de la France et soupçonnés de déstabiliser son autorité. Aucune statistique ne prouve que les Peuls ont été plus nombreux parmi eux, mais dans leur mémoire collective, qui se transmet de génération en génération, ces derniers se considèrent comme les principales victimes du régime de Sékou Touré.

### *Un affrontement ethnique entre Malinkés et Soussous suite à la tentative de coup d'Etat du général Diarra Traoré*

Après la mort de Sékou Touré en mars 1984, suite à un coup d'Etat militaire, Lansana Conté, un officier soussou originaire de la Guinée maritime, à l'époque colonel des forces armées, deviendra Président de la Deuxième République. Après dix-sept mois au pouvoir, l'un des membres de son gouvernement, le colonel malinké Diarra Traoré, l'ancien n°2 du régime, tout juste limogé de ses fonctions de Premier ministre, profitera du voyage de Lansana Conté à l'étranger pour faire un coup d'Etat en 1985, qui échouera. Ce coup d'Etat a été préparé et exécuté par plusieurs officiers malinkés. L'implication de ces officiers malinkés dans cette tentative de renversement du régime de Lansana Conté a été interprétée par les populations guinéennes, surtout les Soussous et les autres ethnies de Guinée maritime, comme une trahison des ethnocentristes malinkés, qui ne chercheraient qu'à revenir au pouvoir parce qu'ils se sentiraient supérieurs aux autres guinéens. Selon les populations de la Guinée maritime, ce coup d'Etat visait le retour au pouvoir des Malinkés, qui venait d'échouer. C'est ainsi que plusieurs militants ou manifestants politiques, ainsi que des badauds, casseurs opportunistes de la capitale, parmi lesquels les jeunes Soussous désœuvrés étaient les plus nombreux, se sont attaqués aux biens (maisons, voitures, boutiques...) de leurs voisins et compatriotes malinkés.

Après son retour au pouvoir, Lansana Conté, dans l'euphorie de son succès, n'a ni apaisé la population de Conakry, ni rassuré les victimes malinkées de ces dérapages. Au contraire, il s'est contenté de remercier ses militants et manifestants pour leur soutien à son retour au pouvoir, déclarant qu'« *ils ont bien fait de danser sur les maisons des gens* ». Plusieurs officiers soussous extrémistes ont profité de cette occasion pour en découdre définitivement avec leurs homologues malinkés, qu'ils ont toujours soupçonnés de préparer le retour des Malinkés au pouvoir et de libérer les anciens ministres de Sékou Touré, détenus en prison. C'est ainsi que tous les officiers malinkés de l'armée guinéenne impliqués dans le coup d'Etat et les détenus politiques malinkés de l'ancien régime – les anciens ministres malinkés de Sékou Touré – ont été précipitamment exécutés, sans aucun jugement, en 1985, par les dirigeants de la Deuxième République.

D'ailleurs, Alpha Condé, a, pendant les premières années de son parti, fait de cette frustration de la communauté malinkée une ressource politique, comme l'illustre bien son expression « Je viens pour essuyer vos larmes ».

***Une fracture ethnique entre les Forestiers  
et les autres communautés – surtout les Peuls –  
après les événements du Stade 28 septembre***

Jusqu'à la prise du pouvoir du capitaine Moussa Dadis Camara et du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), les Forestiers étaient perçus par les autres Guinéens comme le groupe ethnique le moins ambitieux. Les ressortissants de la Guinée forestière, considérés comme dociles et travailleurs, n'avaient pas encore proclamé que c'était désormais leur tour d'accéder à la présidence et ne se montraient pas attirés par le pouvoir. L'enthousiasme qu'ils ont manifesté à voir pour la première fois l'un des leurs au pouvoir et le soutien indéfectible qu'ils continuent d'apporter à Dadis malgré ses dérives autoritaires ont amené les Guinéens à les qualifier d'ethnocentristes. Le récent massacre du Stade 28 septembre 2009 à Conakry a été essentiellement imputé aux militaires forestiers dont Dadis s'est entouré et donc, par extension, à la communauté forestière. Cet événement tragique, qui a coûté la vie à plus de 150 manifestants, sans parler des viols et des humiliations infligées aux femmes, était organisé par l'ensemble des partis politiques, qui ont ainsi exprimé leur opposition à la candidature de Dadis à l'élection présidentielle. Parmi les victimes, les Peuls pensent avoir été particulièrement visés par les bourreaux du massacre, ainsi que l'exprime Cellou Dallein Diallo, candidat malheureux du second tour, qui a été l'un des blessés du Stade 28 septembre, à l'instar des autres leaders politiques : « *Ils m'ont insulté et ils ont insulté mon ethnique en disant qu'on n'aura pas le pouvoir ici* ». L'instrumentalisation politique que Dallein a faite de cet événement tragique a contribué à fédérer l'électorat peul autour de ce candidat.

***Affrontements interethniques entre Peuls et Malinkés  
entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2010***

Les récents affrontements ethniques entre Malinkés et Peuls n'ont fait qu'aggraver la fracture communautaire entre les deux ethnies. Suite à l'intoxication alimentaire de militants d'Alpha Condé pendant la campagne, les Peuls ont été accusés d'avoir empoisonné l'eau minérale vendue lors d'une manifestation. C'est d'ailleurs ce qui a amené beaucoup de Soussous à se rallier aux Malinkés, en opposition aux Peuls, jugés méchants et dangereux. Ces rumeurs sont arrivées en Haute Guinée, où les Malinkés, apprenant que les membres de leur ethnique auraient été empoisonnés à Conakry, ont réagi violemment en prétendant venger les victimes. A Siguiri, où les autorités préfectorales n'ont pas pu canaliser la foule, les militants



extrémistes ont tué des Peuls et se sont attaqués à leurs biens. A leur tour, les Peuls du Fouta-Djallon s'en sont pris à des ressortissants de la Haute Guinée implantés chez eux. Ces épisodes ont entraîné des déplacements massifs des populations jugées en danger vers leur région d'origine.

Pendant le processus électoral, après la formation de deux coalitions autour d'Alpha Condé et de Cellou Dalein Diallo, auxquelles se sont ralliés presque tous les partis, en l'absence de toute société civile, on a assisté à une bipolarisation de la vie politique en Guinée. A présent, les populations de la Guinée forestière, de la Haute Guinée et de la Guinée Maritime semblent majoritairement réunies autour d'Alpha Condé. Dans ce cas, le problème d'unité nationale qui pourrait se poser est lié à la question de l'intégration, dans l'Etat-nation, de la communauté peule, qui se sent isolée et encore une fois exclue du pouvoir malgré son poids démographique et économique.

#### UNE LOI FONDAMENTALE DÉMOCRATIQUE EN DÉCALAGE AVEC LA NATURE MILITAIRE DU RÉGIME POLITIQUE

Si Sékou Touré, le premier Président de la Guinée, a été élu démocratiquement après avoir conduit la Guinée à l'indépendance, il a vite confisqué le pouvoir, en l'exerçant de manière dictatoriale jusqu'à sa mort en 1984. Lansana Conté a pris le pouvoir par la force et est parvenu à le garder pendant vingt-deux ans, en s'adaptant aux changements du contexte international et aux pressions des bailleurs de fonds, lesquels ont imposé, au début des années 1990, le multipartisme à tous les pays africains. Pour répondre à cette demande, Conté a soumis à l'approbation des Guinéens une loi fondamentale, taillée sur mesure pour qu'elle soit adaptée à son projet de se maintenir au pouvoir et de demeurer le chef militaire. C'est ainsi que la loi fondamentale a permis à Conté, à la différence de certains présidents africains de l'époque, de se présenter à la première élection présidentielle organisée en 1993, sans démissionner de l'armée. De la sorte, le Général-Président a donné un maquillage démocratique à son régime, lequel reposait en réalité sur l'armée, puisque son pouvoir s'appuyait sur une branche militaire et une branche politique, représentée par le Parti de l'unité et du progrès (PUP), parti surdominant de la scène politique guinéenne, qui lui a permis d'être élu à trois reprises à la tête du pays. Dans un contexte de démocratie formelle, le PUP a été l'instrument de la légitimation du pouvoir de Lansana Conté à travers sa participation à la compétition électorale. La constitution de ce parti a donc permis d'occulter la nature fondamentalement militaire du régime, qui s'est manifestée cependant par la répression armée lors des contestations des résultats électoraux et de la grève de janvier 2007. Cela étant, il n'y avait aucune connexion entre la branche politique et la branche militaire du pouvoir : l'armée, tout en demeurant jusqu'au bout loyale vis-à-vis du Général-Président, n'a montré ni fidélité ni subordination envers le PUP. Lansana

Conté lui-même, d'ailleurs, n'a jamais caché une certaine méfiance envers les politiciens professionnels : dans sa communication politique, il s'est présenté avant tout comme un militaire, en soulignant son effort pour la défense de la paix en Guinée et choisissant de loger dans l'un des camps de Conakry plutôt qu'au Palais présidentiel.

Alors que les élections ont donné lieu à des fraudes massives, Lansana Conté est parvenu à se maintenir au pouvoir en exerçant un pouvoir militaire et autoritaire. A partir de la seconde moitié des années 1990, le caractère militaire de son pouvoir s'est même accentué, suite aux guerres civiles survenues dans les pays limitrophes (Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Liberia) et aux attaques rebelles dont la Guinée a été victime en 2000-2001. Conté s'est alors présenté comme le garant de la paix en Guinée, contrairement aux chefs d'Etat des pays voisins. Et la sauvegarde de la paix est devenue la principale ressource politique de Conté pour justifier son maintien au pouvoir. Dès lors, toute tentative de contestation du pouvoir de la part de l'opposition a été qualifiée de « désordre », par opposition à l'ordre incarné par le Président. Les principaux opposants de ce dernier étant issus de la diaspora, leur participation politique a été interprétée comme un désordre venant de l'étranger : c'est d'ailleurs en cette période que Conté et les cadres nationaux ont renoué avec le discours nationaliste de Sékou Touré, qui tendait à présenter toute opposition comme un comportement antipatriotique dicté par les intérêts de l'Occident. Cette rhétorique nationaliste est à l'origine d'un clivage entre l'élite de la diaspora et l'élite ayant toujours évolué à l'intérieur du pays, lesquels n'hésitent pas à s'y référer pour légitimer l'occupation de postes pour lesquels ils n'ont pas forcément la compétence : les cadres nationaux ont tendance à se présenter comme ceux qui ont souffert pendant le régime de Sékou Touré, alors que les autres auraient fui vers l'étranger et une vie plus facile. Ce clivage explique aussi le soutien de nombreux cadres nationaux issus de la bourgeoisie de l'Etat au pouvoir de Conté.

Pendant les dix dernières années du règne du général-président Conté, son pouvoir a été fragilisé par l'augmentation des dépenses militaires au profit du maintien de la paix dans les pays de la sous-région (10) et de la défense du territoire national contre les attaques rebelles. Dans un contexte de corruption des dirigeants politiques et de hauts officiers de l'armée, aggravé par la très longue maladie du Président, la crise économique et sociale s'est traduite par des grèves qui se sont transformées en mouvement sociopolitique de renversement d'un régime, en janvier-février 2006. Pour sauver son pouvoir, Conté s'est appuyé sur les soldats, qui ont toujours réprimé violemment les manifestations politiques, tout en écartant les hauts officiers, jugés corrompus. Lui, dont la philosophie est de diviser

(10) Dans le cadre de l'ECOMOG, la Guinée a envoyé d'importants contingents militaires dans les pays voisins frappés par la guerre civile, tels que le Liberia et la Sierra Leone, ce qui lui a valu le soutien de la communauté internationale, en particulier des Etats-Unis. La Guinée a également accueilli plusieurs centaines de réfugiés en provenance des pays en guerre.

pour régner, a ainsi favorisé la création d'un clivage au sein de l'armée entre les officiers et les soldats, lesquels se sont constitués en groupe social défendant ses intérêts économiques. Toutes les revendications des soldats, notamment l'augmentation des salaires, l'obtention d'avantages sociaux (comme la réduction du prix du riz), le limogeage des généraux..., ont immédiatement été satisfaites par Conté en échange de son maintien au pouvoir. D'où la très grande fidélité des soldats guinéens à Conté jusqu'à sa mort.

Selon l'article 34 de la Constitution, le Président de l'Assemblée a l'autorité de proclamer la vacance du pouvoir en cas de décès du Président de la République et d'assumer l'intérim pour organiser la nouvelle élection présidentielle. Comme le pouvoir de Conté reposait plus sur l'armée que sur la Constitution et le PUP, le Président de l'Assemblée issu de cette formation politique a été victime d'un coup d'Etat, survenu la nuit même de la déclaration du décès du Président. De sorte que, malgré le discours nationaliste et populiste du CNDD, cette prise de pouvoir a été dans la continuité du régime militaire de Lansana Conté. Ce coup d'Etat a été mené plus par des soldats que par les officiers de l'armée. D'ailleurs, les funérailles nationales et la protection dont a bénéficié la famille du défunt Président sont un indicateur de cette continuité. Pendant cette période d'état d'exception, qui a duré près de deux ans, la Constitution a été suspendue.

#### UN POUVOIR PRÉSIDENTIEL FORT EN DÉCALAGE AVEC LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE PRÉVU PAR LA CONSTITUTION

De nos jours, malgré l'élection démocratique d'un civil intellectuel, tout porte à croire que les décideurs et les législateurs guinéens ne sont pas encore prêts pour réduire le décalage frappant qui existe entre les textes juridiques et les réalités sociologiques. C'est pourquoi, malgré la tentative de limitation du pouvoir du Président en faveur du Premier ministre dans le nouveau texte constitutionnel, nous observons actuellement en Guinée les premiers jours d'un régime présidentiel fort. Alors que la nouvelle Constitution prévoit que le Premier ministre propose au Président de la République une liste de ministres, Alpha Condé a nommé en même temps le Premier ministre et les autres membres de gouvernement.

Cette tentative vaine de limitation du pouvoir du Président s'inscrit d'ailleurs en porte-à-faux avec la représentation que se font les Guinéens de la fonction présidentielle : les populations semblent s'attendre à un Président fort, dans un contexte de grande personnalisation du pouvoir. L'idée est que seul le Président a des solutions pour régler les problèmes ; d'où le mythe de l'homme providentiel, capable de sortir la Guinée du sous-développement d'un coup de baguette magique. Alpha Condé semble incarner cette attente d'un leader d'exception, car il a toujours joui de beaucoup de prestige en tant qu'opposant historique au premier régime de

Sékou Touré et à celui de Conté – ce qui lui a d'ailleurs coûté deux ans de prison après l'élection présidentielle de 1998, lorsqu'il a été accusé d'avoir contesté les résultats et fomenté une rébellion.

Dans le cas de la nomination des ministres, Alpha Condé s'inscrit déjà dans la continuité de Conté, qui avait commencé à nommer des premiers ministres en 1996, alors même que la Constitution ne le prévoyait pas. Ce « surpouvoir » a été mis en scène très tôt, dans une logique de théâtralité du pouvoir, lors de la cérémonie d'investiture d'Alpha Condé, le 19 décembre 2010 : à cette occasion, le nouveau Président a demandé aux leaders de l'Alliance Arc-en-ciel, composée par les chefs des différents partis politiques l'ayant soutenu, de se lever et de céder leurs places de premier rang aux invités étrangers.

Pour comprendre la nature très personnalisée du pouvoir présidentiel en Afrique, il nous semble pertinent de se référer à l'anthropologie politique, en particulier à l'étude du rapport entre le chef ou roi et ses sujets dans les organisations politiques traditionnelles. Comme le montre Georges Balandier (1967), dans de nombreuses sociétés africaines, le chef est souvent perçu comme celui qui reçoit le pouvoir de Dieu et l'exerce en protégeant la nation et en assurant sa prospérité. Dans cette perspective, il y a une forte identification entre la population et le chef, dont on n'avoue pas les erreurs ou les faiblesses. Dans le contexte de l'État moderne guinéen, les défaillances du Président sont attribués à l'entourage, d'où l'expression, fréquente pendant toutes les présidences : « Le Président est bon ; c'est son entourage qui est mauvais ». Cela permet au Président de se dédouaner de ses erreurs et fautes et d'utiliser, du même coup, le Premier ministre ou d'autres membres du gouvernement comme des boucs émissaires qui sont sans cesse remplacés. Il est frappant aujourd'hui de constater le nombre de premiers ministres et de membres du gouvernement qui ont été changés pendant la présidence de Lansana Conté.

LES DIFFICULTÉS LIÉES A L'ORGANISATION DES ELECTIONS  
PAR UN ORGANE INDÉPENDANT (CENI)  
ET LA QUESTION DE L'EMERGENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En Guinée, à l'instar des autres pays africains, la société civile est censée jouer un rôle déterminant de facilitateur et d'arbitre dans le processus de démocratisation. Toutefois, si la société civile est parvenue à jouer un rôle fondamental pour relancer la démocratie sénégalaise, qui était menacée par la volonté du président Wade de confisquer le pouvoir en le transmettant à son fils, en Guinée elle est encore très loin de jouer un tel rôle. Dans un contexte de bipolarisation et de surcommunautarisation de la vie politique, il y a lieu de s'interroger sur l'existence même de la société, dans une Guinée où les individus demeurent encore plus attachés à leurs communautés d'origine et affiliés à des partis à caractère ethnique ou régionaliste.

Conformément aux textes de la loi électorale, la Commission électorale indépendante (CENI) doit être présidée par une personnalité issue de la société civile. Cependant, en Guinée, après la mort du premier président de la CENI, Ben Sékou Sylla, on a eu du mal à désigner son successeur. Pour cette raison, les délais prévus dans les textes institutionnels se sont considérablement allongés : au lieu de deux semaines, il a fallu attendre cinq mois entre les deux tours de l'élection présidentielle. Les différentes communautés ont longtemps rejeté les différents candidats, lesquels, en raison de leur appartenance ethnique, étaient jugés trop proches du pouvoir ou de l'opposition pour être à même de présider la Commission de manière objective et impartiale. C'est finalement Lonceny Camara qui a été nommé à ce poste. Cependant, il a été considéré par certains comme trop proche de la mouvance présidentielle, d'autant plus qu'il appartient aux Coniakés, une petite ethnie proche des Malinkés. Contraint à la démission, Camara a fini par intégrer le gouvernement en tant que ministre du Tourisme, tandis qu'un nouveau président de la CENI, nommé pendant l'automne 2012, fait encore une fois l'objet de contestations en raison de sa proximité avec le pouvoir en place.

C'est ainsi que les Guinéens attendent depuis deux ans qu'une CENI en quête de légitimité organise les élections législatives prévues, selon le code électoral, six mois après l'élection présidentielle.

\* \*

\*

Les décalages entre les textes juridiques et les phénomènes politiques que sont notamment l'ethnisation de la vie politique, le manque d'une mémoire historique partagée par toutes les communautés, le rôle prépondérant de l'armée et le surpouvoir présidentiel, constituent des obstacles à la démocratisation de la Guinée. Dans cette perspective, une prise en compte des réalités socioculturelles et une adaptation des textes juridiques à ces réalités apparaissent comme des vecteurs potentiels d'évolution. On pourrait par exemple envisager, face à l'ethnisation du politique, de revoir la Constitution en créant un Etat fédéral à l'intérieur duquel la présidence tournerait entre les différentes composantes communautaires : il s'agirait dans ce cas d'intégrer la règle informelle de « tour », d'ailleurs déjà présente dans certaines organisations politiques traditionnelles. L'anthropologie politique est riche d'exemples en ce sens : entre autres, dans le Royaume théocratique du Fouta Djallon en Guinée, il y avait une alternance tournante du pouvoir entre deux segments du même lignage royal. Faut-il mettre ces formes d'organisation politique à jour en les adaptant aux réalités d'un Etat moderne et multiethnique ? Compte tenu du rôle déterminant des Coordinations régionales et ethniques, faut-il instaurer un système de grands électeurs dans un contexte de manipulation des électeurs analphabètes très jeunes et dépourvus de toute formation politique ? Ou encore, pour tempérer le pouvoir présidentiel et la forte identification des populations au chef, faut-il aller vers une démocratie parlementaire, avec un Président désigné

par l'élite intellectuelle réunie en Conseil des grands électeurs, dont la fonction serait seulement représentative et honorifique, comme dans le modèle italien ? Voilà quelques-unes des pistes de réflexion qui s'ouvrent aux décideurs et aux législateurs des Etats africains, en particulier à ceux de Guinée.